



## **MAIRIE DE VILLEPERDRIX**

3 Place de la Fontaine

26510 VILLEPERDRIX

Tel : 04.75.27.44.16

mairie.villeperdrix@orange.fr

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du LUNDI 17 OCTOBRE 2022**

**REUNI EN SEANCE ORDINAIRE A LA SALLE DES FETES à 18 H 00**

**Convoqué le :** 08/10/2022

**Présidé par :** Jacques NIVON

**Secrétaire de séance :** Marie BODY

**Présents :** Jacques NIVON, Gérard NELH, Marie BODY, Jérôme PLANTEVIN, Adrien DONZET, Dorothée BÖLLING, Ernst LOPES CARDOZO, Emile MALLET

**Excusés :** Michèle BONIN, Louis MEGE

**Procurations :** Louis Mege a donné procuration à Jacques NIVON  
Michèle BONIN a donné procuration à Marie BODY

### **0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29/08/2022**

Sans observation particulière, le compte rendu de la réunion du 29/08/2022 est approuvé à l'unanimité.

### **1 – POINT SUR LE PROJET « TRAVAUX DE REVITALISATION ET D'AMENAGEMENT AU CŒUR DU VILLAGE DE VILLEPERDRIX »**

Le Maire précise que la première réunion de chantier a eu lieu le 30 Septembre dernier en présence du maître d'œuvre, des entreprises retenues et du SDED représenté par son Directeur Mr Jean Jacques CADET accompagné d'un de ses techniciens, Mr Barbier, et d'un représentant de l'entreprise SERPOLLET chargée des travaux sur le réseau basse tension. Les travaux commenceront début Novembre prochain par la Grand'Rue et les ruelles adjacentes. Le compte rendu de cette première réunion qui contient un planning d'exécution a été transmis aux Conseillers. Il rappelle que 3 réunions avec les propriétaires ont été organisées : le 19 Septembre avec les riverains de la rue des Ecoles, le 20 pour la rue du Tricot et la Place de la Breche et le 21 pour les ruelles du cœur du village. Ces rencontres ont permis d'entrer dans le détail des prestations prévues, de détecter certains problèmes ponctuels mais aussi de prendre encore en compte des suggestions intéressantes. Conformément au marché de travaux et mandaté par l'entreprise Brun TP, le Commissaire de Justice a convoqué tous les propriétaires riverains le 14 Octobre dernier pour le « constat avant travaux ».



### **2 – MISE EN PLACE DE DEUX PORTES A L'INTERIEUR DE LA SALLE DES FETES**

Afin de réduire la dépense d'énergie de la salle des fêtes (éclairage, chauffage et climatisation), le Maire propose d'installer deux portes à l'intérieur de la salle des fêtes :

- Une porte pour séparer l'entrée de la salle et la salle elle-même afin de pouvoir utiliser l'entrée pour des réunions ou des activités rassemblant peu de personnes.
- Une autre entre la salle et la partie cuisine/sanitaires afin d'isoler la salle lorsque la partie cuisine fonctionne avec le préau.

Le SDED, contacté pour ce projet dans le cadre de sa compétence « efficacité énergétique » a confirmé son aide à hauteur de 50 % du montant des travaux.

Trois menuisiers ont été contactés pour ce projet : La SAME, Cyprien Bompard et Sébastien Marcou. Le Maire indique que la meilleure offre est celle de Cyprien Bompard et demande aux Conseillers d'accepter son devis d'un montant de 3731.77 € HT (4478.12 € TTC). Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

### **3 – ADHESION A LA COMPETENCE « EFFICACITE ENERGETIQUE » de Territoire d'Energie Drôme – SDED**

Afin de bénéficier de l'aide précitée, il est nécessaire d'adhérer à la compétence « Efficacité Energétique » proposée par le SDED. Celui-ci propose deux niveaux d'intervention :

- Adhésion « Energie Base » qui permet à la collectivité de bénéficier des certificats d'économies d'énergie (CEE) et d'un outil de suivi des consommations de son patrimoine bâti : coût annuel 0.10 € par habitant.
- Adhésion « Energie plus » qui en plus de la formule « Energie Base » propose l'analyse des consommations, les études d'aide à la décision, l'aide financière aux travaux d'économies d'énergie associée à un conseil technique et l'accompagnement au déroulement des projets : coût annuel 0.20 € par habitant.

A l'unanimité, le Conseil choisit l'option : «Energie Plus» pour un coût annuel de 0.20 € par habitant.

### **4 – ACQUISITION DES PARCELLES CONSTITUANT LA PARTIE HAUTE DU CHEMIN DU COL DE CHAUDEBONNE**

Le Maire rappelle que la partie haute du Chemin du Col de Chaudebonne n'est toujours pas publique. Les neuf parcelles concernées (E 773, 776, 779, 783, 781, 787, 792, 789 et 795) était la propriété de la SCI CODIGEST jusqu'à que Mr SCHIR (déjà propriétaire de la Ferme du Col) les rachète au Printemps dernier. Le Maire précise qu'il s'agit de la partie située entre la boîte aux lettres de Mr Schir et le raccordement à la route de Chaudebonne. Au moment de cette transaction et pour la faciliter, Mr Schir avait indiqué qu'il achetait ces parcelles mais qu'il les rétrocéderait gratuitement à la Commune dès qu'il en serait propriétaire. Ces dernières semaines il a confirmé son intention de cession mais souhaite mettre des réserves



dans l'acte pour que cet itinéraire reste ce qu'il est aujourd'hui et surtout ne devienne pas une voie très fréquentée.

Mme Richard, rédactrice juridique qui conseille la Commune depuis des années, indique qu'il est possible d'inscrire dans l'acte une servitude consentie à titre réel et perpétuel. Pour définir cette servitude, Mr Schir propose le texte suivant :

La Commune s'engage à maintenir la viabilité de cette partie de chemin (voir liste des parcelles précitées) telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui (entretien des coupes d'eau, débroussaillage latéraux et réparation des ornières). Par contre, elle renonce à revêtir cette partie d'itinéraire par une couche de roulement en enrobé, en bicouche, en coulis ou en béton.

A l'unanimité, les Conseillers acceptent la servitude proposée par Mr Schir et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de ce chemin suivant ce qui vient d'être décidé.

Le Maire précise enfin qu'il sera nécessaire de régulariser la partie basse, c'est-à-dire entre l'entrée de Mr Schir et la décharge, dès le début de l'année prochaine.

### **5 – PLANTATION D'ARBRES DANS LA COUR DE LA SALLE DES FETES**

Suite à la proposition de Michèle Bonin lors d'un précédent Conseil de planter un arbre dans la cour de l'école, les conseillers, après discussion, décident de planter un micocoulier.

Adrien propose de voir où on peut trouver localement un plant déjà un peu gros. Le Maire s'arrangera avec l'entreprise qui intervient dans le village pour le planter. Il est souhaitable que cette plantation se fasse courant Novembre.

### **6 – ENFOUISSEMENT RESEAU FIBRE**

Dans les travaux projetés dans le cœur du village, il avait été prévu d'enfouir des gaines en prévision du déploiement du futur réseau fibre. Un chargé de mission d'ADN (Ardèche Drôme Numérique) accompagné d'un technicien de la société Axione sont venus sur site puis nous ont fait passer un plan pour la mise en place de ce réseau. La Commune a alors proposé à ADN de prendre en charge la mise en œuvre sous réserve qu'ils fournissent les matériaux nécessaires. Cette proposition qui, pourtant semblait équilibrée, a été rejetée, rejet difficilement explicable puisque notre EPCI participe au financement de l'opération à hauteur de 5 millions d'euros. Le devis de l'entreprise pour ce travail (en fourniture et pose) est de 16349 € HT. Le Maire demande donc au Conseil si, malgré le coût et malgré le fait qu'on est droit à aucune aide, on maintient l'enfouissement de ce futur réseau fibre. Le Conseil à l'unanimité demande de le maintenir. Le Maire verra avec l'entreprise s'il est possible de baisser le coût.



### 7 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS :

Une somme de 4000 € avait été inscrite au budget lors de son vote en début d'année. Il est maintenant nécessaire de voter le montant pour chaque association. Le Premier Adjoint propose les montants suivants :

- 350 € pour le comité des Fêtes
- 150 € pour les Aquabelles
- 300 € pour l'AASHN
- 1900 € pour le PSMS
- 120 € pour l'association des Maires

Accord des Conseillers à l'unanimité

A noter que, comme les années précédentes, nous avons versé 610 € à l'ASA du Canal de Villeperdrix.

### 8 – NOUVELLE NOMENCLATURE COMPTABLE

Une nouvelle nomenclature comptable appelée M57 va être mise en place au 1<sup>er</sup> Janvier 2024. Pour anticiper ce passage, la Trésorerie conseille aux Communes qui le souhaitent de faire ce changement dès le 1<sup>er</sup> Janvier prochain. Le Maire pense qu'il est nécessaire de mettre en place la M57 dès le début de 2023 pour deux raisons : d'une part cela permettra un « rodage » d'une année et d'autre part, cela facilitera le travail d'Aurore qui a déjà eu des formations sur ce nouveau logiciel et qui le pratique dans d'autres structures où elle travaille. Le Conseil donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à signer un nouveau contrat avec JVS pour l'obtention et la mise en place de ce nouveau logiciel.

### 5 – QUESTIONS DIVERSES

- **Le Maire** rappelle :

**La projection d'un film** à la salle des Fêtes le samedi 29 Octobre à 18 heures. Ce film de 2 heures tourné par Mr et Mme Jouvin (Mme Jouvin, nièce d'Odette Teste est née à Villeperdrix) est un condensé de 20 heures de film « amateur » tournées au gré de fêtes et de rencontres au village. Cette projection sera suivie d'un apéritif dinatoire offert par Mr et Mme Jouvin, Mme Simon, le comité des Fêtes et la Commune.

**La cérémonie au Monument aux Morts** le 11 Novembre à 11 h 30, départ de la Mairie à 11 h 15.

- **Ernst Lopes Cardozo** indique que le dépliant sur Villeperdrix édité par le CENRA est épuisé. Il est donc nécessaire d'envisager un nouveau tirage, mais, peut-être faut-il envisager de refaire la maquette. A réfléchir rapidement.

La séance est levée à 19 h 30